

# Comité national de suivi du plan d'action sur les conditions de vie au travail du 3 juillet 2012

## Des avancées mais l'essentiel reste à gagner : des changements concrets dans la vie au travail !

Deux éléments importants ressortent de ce comité national :

- la reconnaissance par l'administration de la responsabilité professionnelle comme cause des suicides ou tentatives dès lors que les enquêtes aboutissent à cette conclusion ;
- la réponse positive à la revendication de la CGT Finances Publiques d'un droit d'initiative exclusif des agents pour l'organisation d'un Espace de dialogue (EDD).

En début de séance Le Directeur Général adjoint a évoqué la tentative de suicide d'un collègue dans l'Aisne, ce dernier ayant laissé un courrier ciblant des causes professionnelles à son geste. M Rambal a assuré le collègue concerné, aujourd'hui hors de danger, sa famille ainsi que les personnels du département, de la solidarité de l'administration. La Direction Générale a diligenté un audit sur place et une enquête du CHS est en cours.

### ❶ DECLARATION LIMINAIRE DE LA CGT FINANCES PUBLIQUES

A la suite, la CGT Finances Publiques a fait la déclaration liminaire suivante :

« Ce comité national de suivi se tient à la croisée des chemins entre :

- l'attente de changements issue du choix des citoyens dans les récents scrutins,
- des conditions de vie au travail qui continuent à se dégrader dans les services pour l'ensemble des personnels,
- et de premières annonces gouvernementales qui ne rassurent pas les agents sur les perspectives d'atténuation de leur mal vivre au travail.

Pour l'heure, ce sont les mêmes logiques qui sont à l'œuvre en matière d'emploi, de conception du travail, de restructurations de services. Et ces logiques attentent à la santé des salariés de cette administration,

Montreuil, le 5 juillet 2012

Syndicat national  
CGT Finances Publiques

• Case 450 ou 451  
263 rue de Paris 93514 Montreuil Cedex  
• dgfip@cgt.fr  
• www.financespubliques.cgt.fr  
• Tél. : 01.48.18.80.16

sans qu'aucun acte concret ne vienne infléchir cette situation, bien au contraire.

Cela légitime l'exigence que nous avons portée devant les nouveaux ministres - et que nous réaffirmons ici - d'un arrêt des réformes, d'un bilan contradictoire de la fusion et de l'ouverture de discussions sur l'emploi.

Sur le dossier conditions de vie au travail, vous nous reconnaîtrez le mérite de la constance dans nos propos et nous allons les réitérer : **les outils ne font pas les résultats et seuls les résultats nous intéressent.**

Or depuis bientôt trois ans, des instruments ont été mis en place censés évaluer les situations et surtout, permettre d'ouvrir sur des solutions qui améliorent concrètement le quotidien des agents.

Mais les réponses qu'il nous donnent sur le sujet sont sans ambiguïté : ils ne voient rien changer, et leur vie au travail continue à se dégrader. Mais pire encore, cette situation alimente des doutes croissants sur les outils qui ont été mis en place particulièrement quand ils sont détournés de leurs sens et de leur objet comme c'est le cas avec les EDD. Nous aurons l'occasion d'y revenir.

Autant la CGT a montré sa disponibilité pour travailler sur le dossier conditions de vie au travail autant elle n'acceptera pas de se cantonner dans le simple suivi et la gestion d'outils d'évaluation sans que jamais il ne ressorte rien de concret pour les agents.

A cet égard, avant d'accepter notre proposition d'engager un travail sur le management, M Parini, nous avait indiqué que nous étions au terme du premier volet du plan d'action. Nous considérons donc qu'il est temps de commencer à travailler sur un bilan d'efficacité des mesures afin de vérifier si elles ont modifié le vécu des agents.

Pour conclure ce propos liminaire nous souhaitons aborder deux questions de nature et d'importance différentes :

- La première c'est celle des suicides particulièrement au regard de ce qui vient de se passer dans l'Aisne. Vous venez de l'évoquer. Si nous sommes d'accord avec l'idée que cette question doit toujours être

abordée avec prudence, cela ne saurait nous conduire à en faire une question tabou tant il est vrai que ces actes se multiplient. Ce que nous attendons aujourd'hui c'est que vous nous disiez si l'administration est prête à reconnaître la cause professionnelle dans les suicides et les tentatives dès lors que ces causes sont avérées et à en tirer toutes les conséquences pour les agents concernés et sur les mesures à prendre.

- La seconde question concerne la sécurité des agents ; Lors de la réunion du 5 juin vous nous aviez indiqué que vous nous donneriez un calendrier de réunions avant la fin du mois pour recueillir nos avis et éventuellement profiter de ce comité pour en discuter. Or nous n'avons reçu aucun document si ce n'est l'annonce d'un groupe de travail sur « sécurité et contrôle fiscal » pour le 12 juillet. Nous souhaitons donc que vous nous donniez quelques explications sur le sujet ».

## ② LES RÉPONSES DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

En réponse aux interventions syndicales, le Directeur général adjoint est revenu sur certains points :

- Sur la démarche conditions de vie au travail, il a indiqué qu'elle avait comme intérêt de faciliter la prise de conscience de la situation des agents ; il considère que cette prise de conscience est réelle et qu'il y a des évolutions, sans contester qu'il y a énormément de travail pour que cette prise de conscience s'opère concrètement.
- Sur l'emploi, il a indiqué qu'à partir du cadrage gouvernemental, la Direction Générale essaierait de faire valoir le caractère prioritaire de nos missions . Il a précisé qu'il y avait aussi une image de notre administration et de ses fonctionnaires à défendre et qu'il faudra aussi discuter des possibilités de promotion avec les ministres. Il admet que l'emploi est une problématique réelle en

terme d'impact sur les conditions de vie au travail.

- Il se déclare d'accord pour ne pas se cantonner au suivi des outils et convient qu'il faut des résultats. A cet égard, il propose qu'un premier bilan soit fait à la fin de l'année 2012.

Il a donné ensuite quelques axes de réflexion sur les points à l'ordre du jour :

- sur les EDD il a indiqué qu'une réflexion était nécessaire pour les distinguer d'un espace de médiation en cas de conflit ;
- sur le tableau de bord de veille sociale, il a justifié le maintien des indicateurs optionnels au titre des besoins de marges à donner au dialogue social local ;
- sur les assistants de préventions, il a exprimé le souci de l'administration de ne pas être trop normatif pour permettre le développement de leur activité ;
- sur la demande d'état des lieux des services, il a indiqué qu'il serait élargi au delà de la fusion en intégrant des questions comme par exemple le changement de la Taxe professionnelle ou la révision foncière. Il a précisé que le CTR du 25 septembre serait le lieu de ce débat.
- Sur la sécurité, il a expliqué que le calendrier de discussions était en cours d'élaboration, qu'il serait mis à disposition des syndicats avant le 14 juillet pour avis à donner avant la fin août.

La CGT a renouvelé sa question quant à l'acceptation ou non par l'administration de la reconnaissance des causes professionnelles en matière de suicides ou tentatives. Elle a indiqué que jusqu'alors on avait observé des blocages au niveau local et que la Direction Générale avait aussi donné un signe négatif en refusant d'intégrer les suicides au Tableau de bord de veille social.

**M. Rambal a indiqué que l'administration n'avait pas d'opposition de principe à cette reconnaissance dès lors que les résultats**

**d'enquête aboutissent à cette conclusion et que la commission de réforme l'entérine.**

## **③ LES DÉBATS SUR LES POINTS A L'ORDRE DU JOUR**

### **DUERP : NOUVELLE CAMPAGNE 2012**

La CGT a considéré nécessaire la note de cadrage pour la campagne d'actualisation du DUERP ; elle a aussi demandé une restitution nationale des éléments sur le DUERP par direction. Elle a indiqué que trop d'agents n'étaient pas encore associés au DUERP et qu'il était impératif de corriger cette situation. Elle a aussi pointé l'insuffisance d'information des CHSCT sur l'état d'avancement du plan annuel de prévention (12% seulement des CHSCT informés).

La campagne d'actualisation du DUERP sera lancée à compter de septembre selon le calendrier suivant :

- Recensement des risques : septembre octobre
- Evaluation hiérarchisation : novembre-décembre
- Définition du plan annuel de prévention : janvier février 2013
- Présentation en CT et CHS : mars 2013

La note de la Direction générale pour le déploiement de cette campagne sera adressée aux directions le 20 août.

Le DUERP sera présenté par nature de risques et fera l'objet d'un découpage par pôles ou divisions afin d'en faciliter la lecture.

Un point d'étape sur le suivi du plan annuel de prévention devra être fait une fois par an en CT.

### **CONDITIONS DE MISE EN PLACE DES AGENTS DE PRÉVENTION : DES PROGRES A FAIRE**

La CGT a noté que la progression pour la

désignation d'un agent de prévention à temps plein par direction est lente (51% en 2011 ; 55% en 2012). Elle a réaffirmé le principe d'un temps plein minimum par direction. Elle a aussi indiqué que l'agent devait consacrer intégralement son activité à sa mission sans en exercer d'autres.

Le Directeur général adjoint reconnaît que l'objectif n'est pas atteint mais affirme la volonté de l'administration de poursuivre les efforts engagés.

### **TABLEAU DE BORD DE VEILLE SOCIALE (TBVS) : DEUXIEME VAGUE ANNONCEE**

La CGT a indiqué que la fiche présentait un premier bilan mais que ce qui est intéressant c'est surtout la nature et la pertinence des mesures sur lequel il débouche. Elle a confirmé que son utilisation et les enseignements à en tirer devaient être prioritairement réalisés au niveau local car c'est là qu'il peut y avoir la capacité d'appréciation des situations et la réactivité nécessaire.

Pour la CGT l'utilisation du tableau de bord est plus difficile au niveau national d'autant que les indicateurs ne sont pas identiques en raison de choix différents des directions sur les indicateurs optionnels. La CGT a rappelé son opposition à ces indicateurs optionnels.

Elle a aussi émis des doutes sur la formule contenue dans la fiche de choix d'indicateurs optionnels faits « *en concertation* » avec les représentants du personnel. Cette formule générique est loin de recouvrir la réalité.

La CGT a aussi demandé que soient fournies des informations sur le nombre de directions ayant tenu des CT sur le TBVS et la nature des initiatives prises à l'issue de ces débats.

M. Rambal a confirmé la maintien des indicateurs optionnels dans le cadre de la deuxième vague de déploiement du TBVS. Il a exprimé son accord sur la nécessité d'une présentation en comité technique local et d'un travail spécifique sur la fiche de signalement avec obligation de remonter toutes les fiches à la centrale.

### **EDD : LA DIRECTION GENERALE RECONNAIT UN DROIT D'INITIATIVE EXCLUSIF AUX AGENTS**

La CGT a d'abord indiqué que la note IRES présentée pour ce comité confirmait largement ce qu'elle avait pressenti.

Elle a ensuite affirmé la position du dernier congrès du syndicat considérant que les EDD devaient être un droit nouveau des agents à leur usage exclusif et dont ils sont les seuls à pouvoir être à l'initiative.

Elle a ensuite dénoncé la démarche mise en œuvre jusqu'alors par l'administration et ses dérives en ces termes :

*« La démarche que vous avez engagée sur les EDD est contre productive- nous vous l'avons déjà dit - et cela se confirme à la lecture de la note de l'IRES :*

- Cela se confirme au regard de la participation qui, selon les dires de l'IRES, reste très faible. De ce point de vue, nous demandons que l'IRES nous indique le nombre d'agents potentiellement concernés par l'EDD dans chaque service par rapport au nombre de participants.*
- Cela se confirme aussi du point de vue du caractère plus ou moins volontaire de la participation.*

*Le fait que ce soit l'administration qui soit à l'initiative ne donne donc pas de résultats probants.*

*Le pire c'est que quand ce sont les agents qui font la demande, des directions montrent plus que des réticences. C'est le cas à la DNEF où il serait par ailleurs utile d'être attentif à la qualité du dialogue social, ou encore dans la Marne.*

*Mais le comble de la perversion du dispositif réside dans les EDD à thème. Ce n'est donc même plus les agents qui discutent de ce qu'ils veulent comme ils le veulent mais on est maintenant dans le sujet imposé.*

*Ajoutons y enfin qu'alors que les EDD doivent s'organiser au niveau des services, certaines directions comme la Haute Garonne sollicitent les agents pour des EDD au niveau de l'ensemble de la direction.*

*Nous avons bien lu dans la note de l'IRES qu'il y avait une responsabilité des OS dans la communication pour populariser les EDD.*

*Nous vous le disons clairement : ne comptez pas sur la CGT pour promouvoir un dispositif aussi perverti et éloigné de la conception que nous avons avancée. »*

La CGT a ensuite posé la question des moyens pour répondre aux demandes des agents :

*« L'ires relève aussi que la clef réside dans les solutions concrètes apportées : nous partageons et c'est ce que nous ne cessons de dire depuis le début des discussions sur ce sujet. Mais le problème c'est que dans la plupart des cas les agents attendent encore. On comprend d'ailleurs que les directions soient inquiètes sur leur capacité à répondre aux besoins exprimés par les agents dès lors qu'elles ne disposent pas des marges de manœuvre utiles. »*

Enfin la CGT a rappelé ses autres revendications concernant les EDD et pointé les thèmes récurrents qui y sont abordés:

*« Nous réaffirmons la nécessité absolue que les facilitateurs ne proviennent pas de la direction concernée par l'EDD ;*

*Sauf pour des cas d'extrême urgence mettant en cause la santé des agents, nous sommes opposés à la restitution immédiate aux directions et responsables hiérarchiques locaux qui va encore accentuer la méfiance des agents à l'égard des EDD. Nous sommes favorables à ce que les facilitateurs aient tous moyens nécessaires pour rédiger les comptes rendus écrits dans les délais les plus rapides.*

*Concernant le suivi des actions engagées suite à EDD nous considérons comme l'ires qu'il s'agit d'une question importante et que cela doit se faire dans le cadre des débats de CT.*

*Sur les sujets abordés dans les EDD, ils sont sans surprise. Même si c'est évoqué de manière plus concrète ce qui est toujours en cause c'est :*

- *la question de l'emploi ;*
- *la conception du travail et la culture de performance (on retrouve cela en particulier sous l'angle du manque de soutien technique,*

*de la priorisation des tâches et des conflits éthiques ;*

- *la question récurrente et de plus en plus angoissante de l'accueil du public ;*
- *le manque de reconnaissance des agents.*

*Il est bien évident que l'enjeu ce sont les remises en question sur ces sujets et l'ouverture de véritables discussions pour d'autres choix.*

*En résumé, nous réaffirmons que la CGT ne cautionnera pas un dispositif qui a de moins en moins à voir avec la conception qu'elle porte et nous exigeons qu'enfin les EDD deviennent un véritable droit des agents à leur usage et à leur initiative exclusifs. »*

**En réponse à l'intervention de la CGT et à celles, convergentes, d'autres syndicats, le Directeur général adjoint a accepté que les EDD soient dorénavant un droit nouveau des agents dont eux seuls peuvent être à l'initiative et dont eux seuls déterminent le contenu. Une nouvelle réunion aura lieu à la rentrée afin de rediscuter du protocole en ce sens.**

Il a précisé que les EDD n'étaient pas faits pour régler des conflits et qu'il fallait pour cela réfléchir à la création d'espaces de médiation.. Des discussions sont aussi à venir sur ce sujet.

## **FORMATIONS CONDITIONS DE VIE AU TRAVAIL : POINT D'ETAPE ET 1er BILAN**

La CGT a demandé à ce qu'une évaluation des effets de ces formations soient effectuée dans quelques mois. En effet ces formations n'ont d'intérêt que si elles aboutissent à des changements au sein des services.

L'administration procédera à des correctifs des modules tenant compte de ce qu'elle a observé et des différentes remontées.

**La note de l'IRES sur l'encadrement** n'étant qu'un point d'étape dans l'attente de la finalisation de l'étude, le débat sur ce sujet est reporté au prochain comité national programmé pour le 10 décembre.